

ATELIER 3 : INGENIERIE FINANCIERE



PERSONNES PRESENTES

Andréa PASQUALINI - Triangle Vert
Ugo LEGENTIL – GAL Terre de Brie
Marie NUSSBAUMER - APPACE
Caroline CAILLEAU – Plateau de Saclay
Lise IA-LAURENT – GAL Gâtinais
Houmaïrat M'MADI – Plaine d'avenir
Myriam FORTIN – Plaine d'avenir
Liudmila ISMAGILOVA – GAL Seine Aval
Marie MARTINEZ – APPVPA
Marie De NAUROIS - APPVPA

Michel ALDEBERT – DRIAAF
Anne-Sophie KERVALLA – Agroparistech/
 AGRIGE
Lucie PACQUET – Région IDF
Théo MANESSE – Région IDF
Jérémy LE RAY – Région IDF
Lola NARDELLI – Région IDF
Mickaël ETHEVE – Blezat Consulting
Thomas LEFEBVRE – Réseau Rural IDF



Les objectifs de l'atelier

- Identifier les différents acteurs publics et leur rôle
- Clarifier les sources de financement des projets de développement rural
- Identifier des moyens de mobiliser les acteurs publics

Déroulé de l'atelier

- Développement rural – champs de compétences, échelles d'actions (M.ETHEVE)
- Présentation de la carte mentale des appels à projet (T.LEFEBVRE)
- Rappel des appels à projet en cours à la Région
- Présentation du tableau des cofinanceurs du FEADER
- *Temps d'échange 1* : Les difficultés rencontrées par les TAU et LEADER dans cet échiquier
- Instruments financiers, cycle de vie d'un projet et ingénierie financière
- *Temps d'échange 2* : Mobilisation des acteurs publics

Les supports de présentation sont fournis en accompagnement du présent compte-rendu.

Dans le cadre du 3^{ème} atelier, le Réseau rural et les territoires franciliens ont souhaité cibler la thématique de l'ingénierie financière et plus particulièrement les modes de financement des projets de développement rural dans le territoire de l'Île-de-France.

Les différentes difficultés des territoires sont l'identification de l'ensemble des financeurs, des différents dispositifs et des instruments financiers émergents.

Ces besoins s'appliquent aussi bien dans le cadre du conseil et l'orientation des **porteurs de projets** au sein des territoires LEADER et agri-urbains, qu'aux **structures d'animation de territoire (agriurbains et LEADER)**, elles-mêmes. En effet, elles font bien souvent appel à des financements extérieurs aux dispositifs régionaux, pour compléter le financement de leur activité, notamment dans le cadre de projets portés par ces structures.

RELEVÉ DES ECHANGES

Panorama des financements

CADRE JURIDIQUE

Un panorama des différents cadres juridiques possibles pour les aides publiques a été rappelé (non exhaustif) :

- 1. Règlements développement rural (FEADER)
- 2. Régime d'Exemption agricole
- 3. Règlements de minimis général : 200 000€ sur 3 ans. Et de Minimis agricole : 25 000€ sur 3 ans à mobiliser par exemple en cas d'aides exceptionnelles . Retrouvez les aides soumis au règlement minimis ici : <https://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html>
- 4. Notification de régimes d'aide : le régime d'aide est notifié (par l'Etat pour tous les financeurs publics de l'Etat membre ou par un financeur particulier pour son périmètre d'intervention) à la commission européenne. Procédure longue (moy. 18 mois)

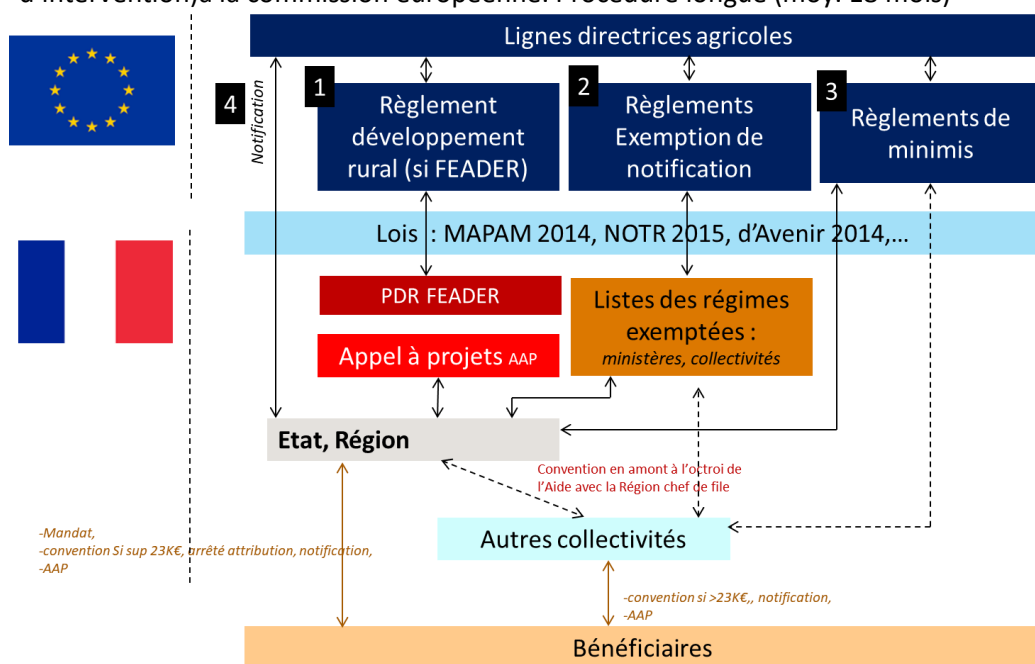


Figure 1 : Schéma du cadre juridique d'intervention des aides européennes agricoles et rurales (Source : Blezat Consulting)

Pour chaque aide, un régime d'aide est associé. L'autorité de gestion doit informer le bénéficiaire du régime d'aide en vigueur.

<https://agriculture.gouv.fr/regimes-daides-detat-regimes-en-vigueur-et-projets-de-notification-ou-dinformation-la-commission>

Deux circulaires appliquant les lois de réforme territoriales sont rappelées :

- Circulaire relative aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions sur l'exercice des compétences des collectivités territoriales

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/12/cir_40360.pdf

- Circulaire relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n02015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/12/cir_40359.pdf

QUELLES COMPETENCES DES COLLECTIVITES POUR TROIS THEMATIQUES CLEES :

Une synthèse des compétences sur les thématiques **Transition Alimentaire et Agriculture/Energie** a été présentée pour :

- La Région
- Le Département
- Les Métropoles
- Les intercommunalités
- Les syndicats mixtes dont PETR

Concernant le domaine de **l'économie sociale et solidaire** plusieurs cas-type ont été décrits :

Economie Sociale et Solidaire :

3 cas type pour agir avec le tissu associatif

▪ Cas 1 :

Si subvention < 200K€ sur 3 ans
ET projets issus de l'association
:

=> subvention libre de la
collectivité

▪ Cas 2 :

Si subvention > 200K€ sur 3 ans ET
projets issus de l'association :

⇒ subvention publique devant
respecter les encadrements
européens sur les « aides
d'Etat » [comprendre : aides
publiques]

⇒ Cf. règlements européens
Exemption, règlement
européen sur les fonds
structurels

▪ Cas 3 :

Si action à l'initiative de la
Collectivité

⇒ Pas de subvention

⇒ Actions par commande
publique et mise en
concurrence

- Dans les Cas 1 et 2 si financement >23K€ : convention obligatoire entre le financeur public et l'association

Circulaire de 2015 sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/09/cir_40062.pdf

DES OUTILS AU SERVICE DES ANIMATEURS DES TERRITOIRES

1. Carte mentale des organismes de financement dans le cadre de projet de développement rural.

Cette carte permet la visualisation et l'accès aux pages web des sites de publication d'appels à projet et dispositifs de financement. Il a pour but une aide à la veille des dispositifs de financement. Il est largement inspiré des travaux de Cap Rural dans la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Au cours de l'atelier certains organismes ont été ajoutés.

- ARB
- ARENE
- TEPOS
- Pôle Abiosol : aide auprès des marchés
- Bretagne
- France Active,
- Initiative France
- Banque des Territoires positionnés sur plusieurs thématiques
 - Transition agricole et alimentaire.
 - Transition énergétique
 - Foncier

Cet outil est évolutif. Des modifications seront apportées régulièrement.

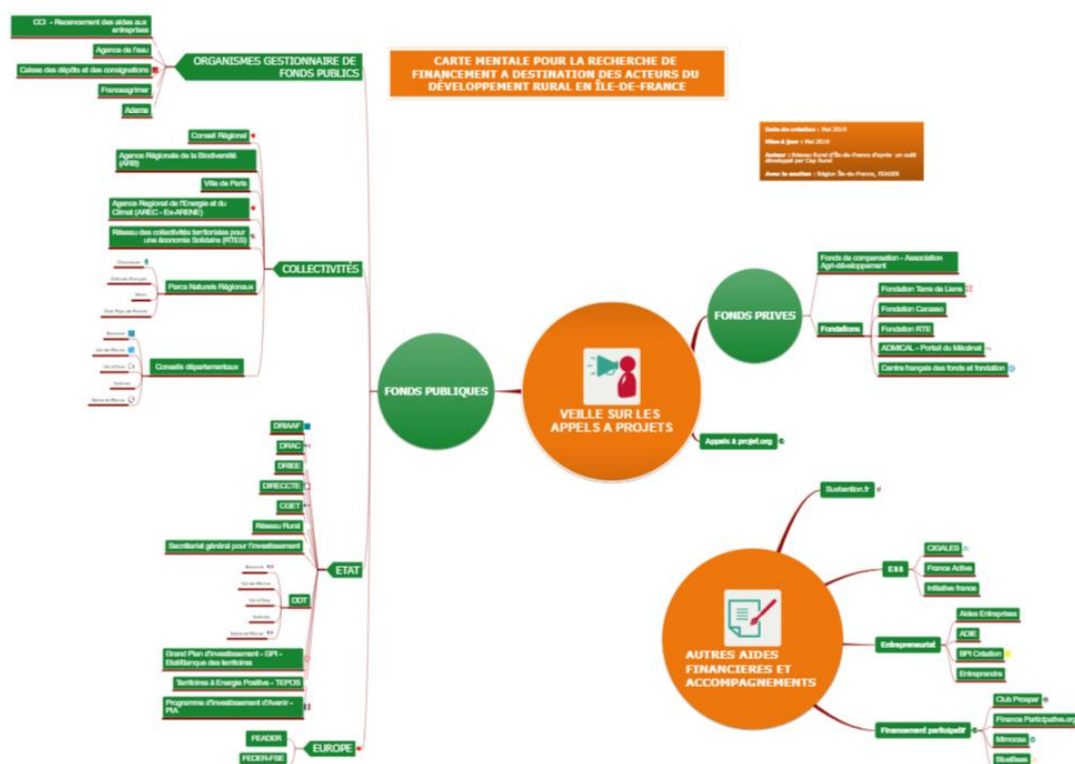


Figure 2 : Carte mentale dans sa version de mai 2019

<https://www.mindomo.com/fr/mindmap/13313cdd71c0479e895cfd95f442944e>

2. Tableau des organismes co-financeurs dans le cadre du programme de développement rural d'Île-de-France

Ce tableau permet de visualiser les engagements de co-financeurs sur les différentes mesures du PDR d'Île-de-France (Tableau disponible en complément du présent compte-rendu).

Programme de développement rural FEADER 2014-2020 : cofinancement des mesures et sous-mesures

Sous-mesure	Intitulé	FEADER	Région IdF	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Ministère de la transition écologique et solidaire	CD 77	CD 78	CD 91	CD 95	Agence de l'eau Seine-Normandie	Autofinancement : structure publique / OQDP
4.1	Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques	X	X	X		X	X	X	X	X	
4.2	Transformation et commercialisation des productions agricoles	X	X	X			X	X		X	
4.3	Amélioration de la desserte forestière	X	X	X							X
4.4	Investissements environnementaux non-productifs	X	X	X				X	X	X	
6.1	Dotation jeunes agriculteurs	X		X							
6.4	Aide à la diversification non-agricole	X	X	X			X	X			
7.1	Élaboration et mise à jour des DOCOB Natura 2000	X			X						X
7.6.1	Animation des DOCOB Natura 2000	X			X						X
7.6.2	Contrats Natura 2000 ni-agricoles ni-forestiers	X			X						X
7.6.3	Animation des territoires PAEC	X	X	X							X
8.2	Mise en place de systèmes agroforestiers	X	X	X						X	
8.5.1	Contrats Natura 2000 en milieux forestiers	X	X		X						X
8.5.1	Amélioration des peuplements forestiers	X	X	X							X
8.6	Aide à la mécanisation forestière	X	X	X		X					
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	X	X	X		X				X	
11	Soutien à l'agriculture biologique	X	X	X						X	
16.7.1	Stratégies locales de développement - Volet agricole	X	X								X
16.7.2	Stratégies locales de développement - Volet forestier	X	X	X		X					X
19.1	LEADER - Soutien préparatoire										
19.2	LEADER - Mise en œuvre d'opérations	X	X				X	X			X
19.3	LEADER - Coopération	X									X
19.4	LEADER - Animation des GAL	X	X								X
20.1	Mise en œuvre du Réseau rural régional	X	X								X
20.2	Assistance technique	X	X								X

3. Rappel des AAP de la Région en cours sur les thématiques

Ont été résumés les différents dispositifs de soutien de la Région Ile-de-France, en vigueur à cette date. Plusieurs orientations ont été ciblées :

- Pacte agricole
- Stratégie régionale de l'énergie et du climat
- Stratégie régionale de développement de la méthanisation
- Stratégie régionale pour la forêt et le bois
- Pacte rural

Ces dispositifs figurent sur le support de présentation.

Instruments financiers

3 types d'instruments financiers ont été décrits :

- **Fonds de prêt** : Apport de prêt sur des durées plus longues que les mécanismes bancaires classiques
- **Fonds de garanti** :
- **Fonds de capital investissement** : entrée en capital par des investisseurs

Il a été confirmé que les instruments financiers sont de plus en plus mobilisés y compris dans les dispositifs publics. La commission européenne exige que les Etats membres aient un recours croissant aux instruments financiers.

Il est souligné que l'émergence des instruments financiers peut poser des problèmes en termes de compétences au sein des collectivités.

La Région Île-de-France a mis en place des fonds de prêts et fonds de garantie sur les dossiers FEDER. [https://les-aides.fr/aide/bJFgDnhGxfTUBGdFT0zR4vJw\\$2lxw33WIk3DCyBx/conseil-regional-ile-de-france/fonds-regional-de-garantie.html](https://les-aides.fr/aide/bJFgDnhGxfTUBGdFT0zR4vJw$2lxw33WIk3DCyBx/conseil-regional-ile-de-france/fonds-regional-de-garantie.html)

Dans le cadre du FEADER, l'opportunité de création d'un tel fond avait été envisagée, mais une étude avait conclu à de trop faibles budgets du FEADER pour mettre en place un tel outil financier.

Mobilisation des acteurs publics

La mobilisation des acteurs publics locaux dans le cadre de projets à l'échelle des territoires LEADER ou agriurbains est parfois difficile. L'identification des bons interlocuteurs dans chaque structure et leur positionnement sur un sujet prend bien souvent du temps.

Dans ce cadre il a été rappelé qu'une première étape de rassemblement informel entre les organismes financeurs à l'échelle locale est la solution la plus facilement mobilisable.

Dans un second temps, des réunions formalisées peuvent être organisées régulièrement.

LES PROCHAINES ACTIONS

- **Les contributions des territoires**
 - Date atelier 4 - doodle
 - Contribution à la carte des outils de transformation
 - Contribution à la carte mentale des AAP

- **Le Réseau Rural**
 - Newsletter à venir
 - Fiche valorisation de projet
 - Mise à jour de la carte des projets de transformation
 - Mise à jour de la carte mentale de la veille des financements